

DIPLOME D'UNIVERSITE

FORMATION A LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS URGENTES

2ème Cycle

UFR de rattachement : *UFR des Sciences Médicales.*

Par décision des conseils de l'Université de Bordeaux, il est créé un Diplôme d'Université d'Aptitude à la médecine d'urgence.

A compter de l'année universitaire 2024/2025, l'intitulé est modifié comme suit : Diplôme d'Université Formation à la prise en charge des situations urgentes.

ARTICLE I - OBJECTIFS DU DIPLOME

- ▶ Connaître les principales détresses,
- ▶ Déterminer les priorités thérapeutiques et début de la prise en charge initiale : arrêt cardio-respiratoire, détresses respiratoires, détresses circulatoires, troubles du comportement, troubles de la conscience, polytraumatismes, désordres thermiques graves, brûlures, noyades,
- ▶ Posséder les concepts et la pratique en matière de responsabilité médicale, secret médical en urgence, rédaction des certificats médicaux d'urgence : coups et blessures ; admissions en établissement psychiatrique spécialisé, décès.

ARTICLE II - RESPONSABLES DU DIPLÔME

Responsable principal :

Professeur Xavier COMBES

Pôle Urgences Adultes

Hôpital Pellegrin

Place Amélie Raba-Léon

33076 BORDEAUX Cedex

05 56 79 54 21

xavier.combes@chu-bordeaux.fr

Coresponsable :

Professeur Michel GALINSKI

Pôle Urgences Adultes

Hôpital Pellegrin

Place Amélie Raba-Léon

33076 BORDEAUX Cedex

michel.galinski@chu-bordeaux.fr

Secrétariat pédagogique : enseignement.medurgetcata@chu-bordeaux.fr

ARTICLE III - CONDITIONS D'INSCRIPTION

A- Titres requis :

- les médecins diplômés d'état français et étrangers,
- les internes de médecine,
- sur dossier et/ou entretien les infirmiers et les professionnels de la santé ayant une expérience professionnelle dans le domaine des urgences (SAMU - SMUR - Urgences).

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE IV - COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : **500€ /an,**

En formation continue :

- *Reprise d'études non financée* : **500€ /an**
(Sur présentation d'une pièce justificative : notification de non prise en charge au titre de la formation continue),
- *Reprise d'études financée* : **950€ /an,**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE V - ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

- La capacité d'accueil est fixée à **50 étudiants**.
- La durée des enseignements est de 1 an.
- L'enseignement se fait en présentiel et à distance (enseignement mixte).
- Le volume horaire est fixé à 66 heures de formation obligatoire, auxquels s'ajoutent environ 20h de visioconférences optionnelles et deux jours de colloque dans le cadre du collège aquitain de médecine d'urgence (environ 14h), également optionnels."
- Les cours magistraux ont lieu à l'Université.
- Les travaux pratiques se tiennent à l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué. (Programme en annexe).
- L'enseignement se déroule de janvier à mai selon le calendrier remis aux étudiants.
- Un stage d'observation facultatif peut avoir lieu uniquement pour les personnes n'exerçant pas dans une structure d'urgence (5 jours maximum)

ARTICLE VI - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET VALIDATION DU DIPLÔME

Composition du jury :

Le jury est désigné par le Président de l'Université sur proposition des responsables de l'enseignement. Il comprend au moins 3 membres. Il est présidé par un professeur de la spécialité. Un des membres peut être choisi en dehors de l'université au titre des chargés d'enseignement.

- Il y a 2 sessions d'examen par an (1 session d'examen obligatoire et 1 session d'examen en cas d'échec à la première).
- La présence en cours est obligatoire.
- L'examen se déroule sous la forme d'une épreuve écrite.
- Pour être admis, le candidat doit obtenir la moyenne à l'épreuve écrite.
- Le redoublement n'est pas autorisé.

ARTICLE VII - DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : C.U. du 26/06/1987
C.U.E.R.2 du 19/10/1987

Modifications : C.U. du 26/09/1988
Conseil U.F.R. II du 21/09/1988
C.U.F.R.S.P. du 09/03/1994
C.A. du 07/07/1994
Conseil I.S.P.E.D. du 17.11.1999
C.A. du 15/09/1999
C.A. du 17/05/2002
Conseil I.S.P.E.D. du 29/05/2002
Conseil I.S.P.E.D. du 10/06/2003
C.A. du 01/07/2003
Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005
C.A. du 09/06/2005

Mise à jour le 19 avril 2007

Changement d'UFR de rattachement (UFR Sciences Médicales) et modifications :
Conseil I.S.P.E.D. du 16/05/2012
Conseil UFR Sciences Médicales du 23/05/2012
C.E.V.U. du 04/10/2012

Changement de responsable et co-responsable et modification :
Conseil UFR Sciences Médicales du 17/09/2013
C.E.V.U. du 03/10/2013

Changement de responsable et de coresponsable :
Conseil UFR Sciences Médicales du 09/12/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/12/2019

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 12/07/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2021

Mis à jour (volume horaire) le 18/07/2022

Mis à jour (sessions d'examen, ARTICLE VI) le 25/05/2023

Modifications (intitulé) : Conseil UFR Sciences Médicales du 11/12/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 14)

Mise à jour (programme) : 20/06/2024
(Version 14-1)

Mise à jour (volume horaire) : 28/11/2024
(Version 14-2)

ANNEXE PROGRAMME DU DIPLOME D'UNIVERSITE DU PEC A LA FORMATION DES SITUATIONS URGENTES

| HORAIRES COURS THEORIQUES | ENSEIGNEMENTS |
|---|--|
| EN PRESENTIEL | |
| 0,15 | Accueil |
| 1h | Organisation des urgences, hospitalières et pré-hospitalière, des secours et des transports sanitaires |
| 1h30 | Le triage |
| 1h30 | Prise en charge de la douleur |
| 3h | Méthode ABCDE/ Arrêt cardio respiratoire |
| 2h | Urgences abdominales |
| 1h30 | Traumatologie non grave |
| 1h | Initiation à l'ECG |
| 3h | Défaillance hémodynamique |
| 1h | Prise en charge des traumatismes crâniens graves |
| 1h | Prise en charge des traumatismes rachidiens |
| 1h | Prise en charge du polytraumatisme |
| 2h | Toxicologie |
| 1h | Prise en charge des traumatismes thoraciques |
| 2h | Défaillance neurologique |
| 3h | Urgences neurologiques |
| 2h | Pathologies fréquentes en consultation |
| 2h | Noyades-Pendaisons-Hypothermies |
| 2h | Brulures-Electrisation-Foudroiements |
| 2h | Prise en charge des détresses respiratoires respiratoires aiguës |
| 2h | Prise en charge des voies aériennes |
| 2h | Urgences gynéco-obstétriques |
| 1h | Traumatismes crâniens légers |
| 3h | Prise en charge des accidents catastrophiques-Afflux massif |
| 2h | Urgences médicales et traumatiques de l'enfant : prise en charge aux urgences |
| 2h | Sepsis |
| 20h au total 3 demi-journées/par séminaires Il y a 2 séminaires | Travaux pratiques pour tous : Hôpital d'instruction des Armées à Robert Picqué Bâtiment Lefèvre Roncier-CITERA Sous-Sol 351 Rte de Toulouse 33140 Villenave d'Ornon |
| EN DISTANCIEL | |
| 20h (durée 2h) | Visios accompagnement (hors planning) |
| Nbres d'heures formation cours présentiel + TP | 76,15 (cours Th+ TP) 20h visio (accompagnement) |

Bordeaux le 17/06/2024

Professeur Xavier COMBES
Médecin-Majorité d'urgence
Polytraumatisme, Urgences SAMU
CHU de Bordeaux
10 rue de la Santé 33075 Bordeaux